

PLAN D'ACTION MONTRÉLAIS

JEUNES DE LA RUE
2005-2008

VILLE DE MONTRÉAL

PRÉAMBULE

Carrefour économique et culturel offrant de multiples espaces d'insertion, Montréal constitue un pôle d'attraction important, notamment pour les jeunes de la rue en provenance des régions et de l'extérieur du Québec. À ces visiteurs, dont le nombre augmente l'été venu, se joignent des jeunes montréalais en rupture avec diverses institutions ou aux prises avec la précarité résidentielle. Selon Bellot (2003 : 13) « ...l'explosion estivale du nombre de ces jeunes ne doit pas nous faire croire que l'errance estivale est très différente de l'expérience annuelle de la rue. Le caractère saisonnier de cette figure renvoie davantage à la visibilité du phénomène qu'à des différences particulières entre des jeunes présents durant l'été dans la rue ou durant toute l'année »¹. Ces jeunes fréquentent la rue pour y faire des apprentissages avec leurs pairs et pour se réaliser en dehors des contraintes des milieux traditionnels d'insertion sociale (famille, école, centre jeunesse, milieu de travail, etc.). Plusieurs d'entre eux sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible niveau de scolarité, de leurs difficultés d'insertion socioprofessionnelle, de leur isolement, du manque de ressources et des problèmes de santé découlant de leur mode de vie précaire. Ils constituent des cibles pour les gangs de rue, le crime organisé, les souteneurs et les trafiquants de stupéfiants.

LES MISSIONS

La Direction de la sécurité du revenu et du développement social en collaboration avec les arrondissements, spécifie que ses interventions visent à «améliorer le cadre et la qualité de vie des citoyennes et citoyens, assurer le développement des personnes et des communautés, favoriser la participation sociale et amener les communautés à s'approprier leur développement..»

Le Service de police, dans ce dossier, définit sa mission spécifique comme étant de favoriser une cohabitation harmonieuse, d'améliorer la qualité de vie par l'augmentation du sentiment de sécurité des membres de la collectivité sur le territoire de la ville de Montréal.

La Ville de Montréal, est soucieuse de répondre aux besoins évoqués par l'ensemble de ces citoyens² que ce soit les jeunes de la rue, les résidants, ou les commerçants le but est d'offrir des services les mieux adaptés à chacune des situations.

¹Bellot, C. (2003). *Les besoins en logement des jeunes en situation de rue*. Rapport de recherche. Ville de Montréal.

² Le genre masculin est utilisé pour alléger le texte

Le plan d'action élaboré s'articule autour d'une grande orientation et de quatre axes d'intervention :

ORIENTATION : La Ville de Montréal priorise des actions favorisant une cohabitation harmonieuse entre les jeunes de la rue et les autres utilisateurs de l'espace public

- Axe 1 : Prioriser des actions en matière de prévention, d'éducation et de sensibilisation
- Axe 2 : Développer et améliorer l'accès à des services visant la réinsertion sociale et ou professionnelle
- Axe 3 : Assurer une cohabitation harmonieuse visant une amélioration de la qualité de vie et l'augmentation du sentiment de sécurité
- Axe 4 : Évaluer les impacts des interventions et favoriser la recherche pour une meilleure compréhension du phénomène

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Le phénomène des jeunes de la rue interpelle l'ensemble de la communauté. Aussi, la mise en œuvre de ce plan d'action nécessite la collaboration de tous les partenaires qui peuvent contribuer d'une façon ou d'une autre à sa réalisation. Par conséquent, les considérations suivantes sous-tendent la réalisation de ces quatre axes ainsi que des actions ou moyens identifiés dans le plan d'action.

La Ville de Montréal favorise une approche basée sur la concertation à travers les différents réseaux (institutionnel, privé et communautaire) et les différents secteurs (santé, sécurité publique, environnement, propreté et développement social). Tous ces partenaires peuvent ainsi, suivant les forces de chacun et dans le respect de leurs missions respectives, contribuer à l'émergence de solutions adaptées aux besoins identifiés.

Les organismes communautaires, de par leurs champs d'actions et leur expertise, sont des partenaires privilégiés pour la réalisation de ce *Plan d'action montréalais_jeunes de la rue 2005-2008*.

Ce plan d'action vise à assurer la cohérence des interventions tant au niveau régional que dans les milieux de vie sur l'ensemble du territoire montréalais, et cela, dans une perspective de respect des dynamiques spécifiques à chacun des arrondissements.

Axe 1 Prioriser des actions en matière de prévention, d'éducation et de sensibilisation

Clientèle : Jeunes en général

Objectifs	Actions / Moyens	Mandataire / Collaborateurs	Échéancier
1.1 Prévenir ou réduire le recours à la rue comme mode de vie	Rencontrer les jeunes dès leur arrivée afin de les sensibiliser aux réalités du mode de vie de la rue. Contribution financière à l'organisme Premier arrêt et développer le projet à la gare centrale.	DSRDS SPVM via la section S.I.J.P. *	Continu Plus intensif en avril-mai
	Soutenir et favoriser le travail de rue, le travail de milieu et ou proximité. Contributions financières aux organismes concernés	DSRDS Arrondissements	Continu
	Favoriser des actions de prévention auprès des jeunes en collaboration avec les principaux partenaires concernés. Ex : diffusion dans les écoles, auprès de groupes jeunesse (Maisons de jeunes, HLM, J-2000).	SPVM DSRDS Arrondissements	Continu
	Développer un plan de communication permettant : • D'informer les jeunes provenant des autres régions des conséquences de recourir à la rue comme mode de vie. • D'informer la population des conséquences d'encourager la mendicité.	SPVM	Saison estivale

Axe 2 : Développer et améliorer l'accès à des services visant la réinsertion sociale et ou professionnelle

Clientèle : jeunes en difficulté, volontaire pour entreprendre une démarche personnelle

OBJECTIFS	ACTIONS / MOYENS	MANDATAIRE / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
2.1 Faciliter l'accès aux services de première ligne déjà existants et développer des services adaptés.	Soutenir et favoriser l'accès aux services d'accueil de soutien et de références auprès des centres de jour, des centres d'hébergement, des unités mobiles Contributions financières aux organismes concernés	DSRDS Arrondissements	Continu
	Soutenir les ressources d'hébergement pour offrir des services adaptés aux jeunes de la rue Contributions financières aux organismes concernés	DSRDS	Continu
	Évaluer la possibilité de la mise en place d'un lieu d'accueil et de répit.	DSRDS Arrondissement	2006
2.2 Renforcer le développement et le maintien de conditions de vie sociales et économiques permettant aux jeunes de rue la reprise de pouvoir sur leur vie.	Favoriser l'accessibilité à du logement social ou abordable. Ex : Opération solidarité 5000 logements.	Service de l'Habitation	Continu
	Soutenir et favoriser des initiatives permettant un meilleur accès à la formation professionnelle et à l'emploi avec accompagnement tel que le Programme opération travail, CYBERCAP, TAPAJ, GIT etc.. Contributions financières aux organismes concernés	DSRSD	Continu
2.3 Prioriser des actions permettant de prévenir les actes de violence dont peuvent être victime les jeunes de la rue.	Prioriser les enquêtes où les jeunes de la rue sont victimes de violence par l'identification d'un enquêteur régional.	SPVM	Continu
	Développer un programme de formation à l'embauche visant l'ensemble des recrues policières sur la réalité du phénomène des jeunes de la rue. Favoriser la formation continue des policiers dans les secteurs concernés.	SPVM	2006-2007

Axe 2 : **Développer et améliorer l'accès à des services visant la réinsertion sociale et ou professionnelle (suite)**

Clientèle : jeunes en difficulté volontaire pour entreprendre une démarche personnelle

OBJECTIFS	ACTIONS / MOYENS	MANDATAIRE / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
2.4 Développer des solutions alternatives à la judiciarisation.	Amorcer la mise en place d'un dispositif permettant aux jeunes aux prises avec la judiciarisation, la possibilité d'explorer des alternatives. EX : les travaux compensatoires.	Cour municipale SPVM DSRDS	2005
2.5 Développer un mécanisme permettant aux jeunes ayant été arrêtés de bénéficier rapidement de l'aide d'organismes communautaires afin de favoriser leur réinsertion sociale.	Développer des protocoles de collaboration entre les organismes communautaires et le service de police.	SPVM Cour municipale	2006

Axe 3 : Favoriser une cohabitation harmonieuse visant une amélioration de la qualité de vie et l'augmentation du sentiment de sécurité.

Clientèle : Résidants, commerçants et jeunes de la rue

OBJECTIFS	ACTIONS / MOYENS	MANDATAIRE / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
3.1 Favoriser l'utilisation des espaces publics dans le respect de tous les citoyennes et citoyens.	Organiser différentes activités d'information et de communication à l'intention des associations de résidants et commerçants et de la population.	Arrondissements SPVM	Continu
	Soutenir et favoriser l'animation dans les espaces publics par des activités ou des projets tel que : Cinéma Paradiso, Mes rues, mes ruelles, skate parc, etc. Contributions financières aux organismes concernés	DSRDS Arrondissements	Saison estivale
	Identifier les espaces publics potentiellement problématique, évaluer l'état de situation et rechercher en partenariat avec les organismes communautaires des solutions durables. Ex : création d'un comité terrain multisectoriel	SPVM Arrondissements	Dès le printemps et en continue
3.2 Sensibiliser et responsabiliser les jeunes face à certains comportements qui peuvent être dérangeants.	Favoriser les contacts directs entre les patrouilleurs et la population. Ex : les patrouilleurs à pieds, patrouilleurs désignés, police socio-communautaire.	SPVM Arrondissements	Continu

Axe 3 : Favoriser une cohabitation harmonieuse visant une amélioration de la qualité de vie et l’augmentation du sentiment de sécurité.

Clientèle : Résidants, commerçants et jeunes de la rue

OBJECTIFS	ACTIONS / MOYENS	MANDATAIRE / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
3.3 Améliorer le sentiment de sécurité des résidants et commerçants	Favoriser l'aménagement sécuritaire des espaces publics selon le guide d'aménagement sécuritaire. Ex :	Arrondissements	Continu
	Maintenir la propreté en augmentant la fréquence de l'entretien dans espaces publics jugés prioritaires. Ex : Parc Viger, Place Émilie-Gamelin, Carré St-Louis.	Arrondissements	Continu
	Assurer une visibilité policière par la patrouille à pied, à vélo, en véhicule permettant des interventions en matière d'éducation, de sensibilisation, de prévention et de répression lorsque requis.	SPVM	Continu
	Création d'un comité terrain/arrondissement en collaboration avec les organismes communautaires permettant de résoudre rapidement toute situation qui nécessite une intervention immédiate.	SPVM Arrondissements	Printemps-été

Axe 4: Évaluer les impacts des interventions et favoriser la recherche pour une meilleure compréhension du phénomène

OBJECTIFS	ACTIONS / MOYENS	MANDATAIRE / COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
4.1 Évaluer les impacts des interventions dans le but d'adapter des solutions en fonction des besoins.	Création d'un comité de suivi ayant comme mandat de veiller à la cohérence des interventions à l'échelle métropolitaine en collaboration avec les organismes communautaires.	DSRDS SPVM Arrondissements	2005
4.2 Évaluer l'impact de différentes législations sur le phénomène des jeunes de la rue.	Recenser les différentes législations au Canada et à l'étranger et en évaluer les impacts sur le phénomène Montréalais des jeunes de la rue. Ex : L'expérience de Toronto et Vancouver	SPVM	2005
4.3 Mieux connaître le phénomène des jeunes de la rue.	Évaluer les meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs.	DSRDS SPVM Arrondissements	Continu
	Identifier les leviers et contraintes relatifs à une intervention concertée optimale auprès des jeunes de la rue à Montréal par une démarche de consultation et de recherche : • Interne S.P.V.M. • Externe (organismes communautaires, citoyens et commerçants)	SPVM	Juin 2005
	Favoriser et soutenir les tables de concertation traitant de la réalité des jeunes de rue.	DSRDS Arrondissements	continu
4.4 Évaluer et assurer le suivi du présent plan d'action.	Réaliser un bilan annuel.	DSRDS S.P.V.M. Arrondissements	Octobre à Décembre